



Transport des marchandises dangereuses



CANUTECH

Centre canadien
d'urgence transport





CANUTEC CENTRE CANADIEN D'URGENCE TRANSPORT

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport** de Transports Canada. Le personnel du Centre traite près de 1000 situations d'urgence et répond à plus de 22 000 appels téléphoniques chaque année!

Établi en 1979, ce service consultatif national aide, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les intervenants d'urgence à répondre à des incidents impliquant des marchandises dangereuses. L'équipe de CANUTEC est composé de scientifiques bilingues spécialisés en chimie ou autres domaines connexes qui ont reçu une formation en intervention d'urgence. Ces personnes peuvent interpréter des renseignements techniques provenant de diverses sources, y compris des fiches signalétiques (FS), en vue de fournir rapidement des conseils utiles et pertinents.

À noter que les conseillers de CANUTEC **ne se rendent pas** sur les lieux d'un incident.

Le Centre offre également un service téléphonique d'urgence 24 heures par jour

pour les expéditeurs canadiens inscrits qui inscrivent le numéro de téléphone d'urgence de CANUTEC (1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou 613-996-6666) sur leurs documents d'expédition de marchandises dangereuses. L'inscription gratuite en ligne à ce service est disponible sur le site Web de CANUTEC.

Services d'intervention d'urgence

Les conseillers en intervention d'urgence de CANUTEC fournissent des conseils immédiats au téléphone à propos des actions à faire et à éviter lors d'une intervention d'urgence impliquant des marchandises dangereuses. Ils peuvent aussi envoyer des renseignements techniques aux premiers intervenants par courriel ou par télécopieur au cours de l'incident. En voici quelques exemples :

- les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des marchandises dangereuses;
- les incompatibilités et instabilités possibles des produits;
- les distances d'évacuation et d'isolement.



Les conseillers de CANUTEC

Fournissent	Expliquent
<ul style="list-style-type: none"> • un accès à plus de deux millions de fiches signalétiques; • un accès rapide à un vaste réseau de ressources de l'industrie, d'équipes d'intervention d'urgence, d'entrepreneurs privés en intervention, de groupes d'entraide mutuelle, des spécialistes provinciaux et fédéraux en matière d'intervention de même que d'autres centres d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • les dangers pour la santé et les premiers soins à prodiguer; • les façons de prévenir ou d'intervenir lors d'incendie, d'explosion, de déversement ou de fuite; • les façons de protéger la vie, les biens et l'environnement; • la façon de porter et de décontaminer les vêtements et l'équipement de protection individuelle.
<p>Coordonnent les communications avec l'expéditeur, le gouvernement et les autorités médicales.</p>	

De plus, CANUTEC :

- participe aux exercices de formation des services d'incendie, des autorités publiques et de l'industrie;
- fournit des renseignements concernant les plans d'intervention d'urgence (PIU);
- sert de point de liaison pour l'échange de renseignements entre les compagnies ferroviaires et les agents de planification des mesures d'urgence;
- participe aux séances de sensibilisation à la sécurité du transport des marchandises dangereuses (TMD).

Le Guide des mesures d'urgence (GMU)

CANUTEC collabore à la conception du Guide des mesures d'urgence (GMU), qui est le fruit d'une collaboration entre le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'Argentine. Ce projet permet d'améliorer les communications entre ces quatre pays au cours d'incidents impliquant des marchandises dangereuses grâce à une harmonisation des recommandations en matière d'intervention d'urgence pour les incidents de transport.

La plus récente version de cette publication produite tous les quatre ans tient compte des modifications apportées aux procédures



d'intervention d'urgence, aux numéros UN des marchandises dangereuses et aux appellations réglementaires.

Un guide est offert gratuitement par véhicule d'urgence (p. ex. : les services d'incendie, de police et d'ambulance). Le GMU est également offert gratuitement sous forme électronique sur le site Web de CANUTEC et est vendu par diverses entreprises. Pour plus de détails, visitez : <http://www.tc.gc.ca/fra/canutec/guide-guide-2-224.htm>.

Exigences relatives aux rapports

La partie 8 du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* exige que l'on communique avec CANUTEC dans le cas d'un :

- rapport de rejet ou de rejet appréhendé (mode routier, ferroviaire, maritime);
- rapport d'accident ou d'incident de marchandises dangereuses (mode aérien);
- rapport relatif aux marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées (mode aérien);
- rapport de perte ou de vol (mode routier, ferroviaire, maritime, aérien);
- rapport d'atteinte illicite (mode routier, ferroviaire, maritime, aérien).

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec CANUTEC à :

Transport des marchandises dangereuses (CANUTEC)
330, rue Sparks
Place de Ville, Tour C
14^e étage, pièce 1415
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Canada

Téléphone :

Renseignements généraux : 613-992-4624

Urgences :

- 1-888-CAN-UTEC (226-8832)
(pour l'Amérique du Nord seulement); ou
- 613-996-6666 (frais virés acceptés)
ou *666 pour les téléphones cellulaires
(Canada seulement)

Télécopieur : 613-954-5101

Courriel : canutec@tc.gc.ca

Site Web : <http://www.tc.gc.ca/canutec>